



Genève, le 12 novembre 2025

## Le Conseil d'Etat

4307-2025

Conseil des Etats  
Commission de l'économie et des  
redevances  
Monsieur Hans Wicki  
Président  
Palais fédéral  
3003 Berne

**Concerne : consultation concernant l'initiative 23.325 du canton de Zurich  
(« Assouplissement temporaire des heures d'ouverture des magasins »)**

Monsieur le Président,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 15 août 2025 concernant l'objet cité en marge et vous remercie de l'avoir consulté.

La question de la définition des heures d'ouverture des magasins et, en particulier, de l'occupation du personnel le dimanche, est controversée à Genève. Lors d'une prochaine votation, les citoyennes et citoyens genevois se prononceront sur une modification de notre droit cantonal visant à permettre l'ouverture des magasins lors de 2 dimanches par an, en sus de l'ouverture du 31 décembre, jour férié genevois.

Les conditions nécessaires à la réalisation de la nouvelle possibilité offerte par la modification proposée de la loi sur le travail (LTr) ne sont à l'heure actuelle pas réunies à Genève.

Le projet mis en consultation est toutefois de nature à améliorer les conditions cadres d'un secteur fragilisé qui fait face à une forte concurrence. La proposition d'étendre les possibilités d'occupation dominicale de personnel des magasins sans autorisation, en passant de 4 jours à 12 jours, permet d'apporter un élément de réponse à leurs enjeux. Il est également respectueux du fédéralisme et des sensibilités locales, en permettant aux cantons d'adapter ou non leur politique en matière d'ouverture des commerces.

Dans cette perspective, notre Conseil est dès lors favorable à l'avant-projet mis en consultation.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz